

Lettre du Chef du Département politique
au
Secrétaire général des Nations Unies.

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 27 septembre 1947, nous vous avons fait savoir que le Gouvernement suisse avait donné un accueil de principe favorable à l'appel des Nations Unies en faveur de l'enfance.

Jugeant nécessaire la poursuite, au moyen de contributions volontaires, de l'assistance aux victimes de la guerre, le Conseil fédéral avait recommandé qu'un nouvel appel fût adressé à la générosité publique. Il approuva la combinaison de cet appel avec celui des Nations Unies en faveur de l'enfance.

Nous avons l'honneur de vous informer de la constitution, le 13 janvier 1948, du Comité suisse auquel incombe dès lors le soin d'organiser ladite collecte et de traiter avec les organes compétents des Nations Unies.

Le Comité national suisse, que est présidé par M. E. Boerlin, Conseiller national, a été officiellement reconnu par le Conseil fédéral comme organe responsable de l'organisation de la collecte. Le Conseil fédéral ne manquera pas d'accorder au Comité national tout l'appui qu'il sera en mesure de lui prêter aux fins de contribuer au succès de la collecte.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.